



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-huitième session

13-17 avril 2015

**Débat général sur l'expérience nationale en matière
de population sur le thème « Réaliser l'avenir
que nous voulons : prendre en compte les questions
de population dans le développement durable,
y compris dans le programme de développement
pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par le Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Nous, parlementaires de l'Asie et du Pacifique membres du Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, faisons cette déclaration officielle au nom de l'organisation, à l'occasion de la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement.

Le Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement se félicite du thème de la quarante-huitième session : « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 ».

Le réseau de l'organisation, constitué de commissions des parlements nationaux et d'éminents parlementaires, considère qu'il est primordial de veiller à ce que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement soit pris en compte dans les futurs objectifs de développement durable, en particulier dans les plans nationaux relatifs à ces objectifs.

Depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, la région de l'Asie et du Pacifique a connu des avancées significatives en matière de disponibilité des services de santé sexuelle et procréative, notamment en ce qui concerne la planification de la famille, l'amélioration de la santé maternelle et la promotion de l'égalité des sexes. Au cours des 20 dernières années, la mortalité maternelle a reculé de 50 % et, bien que la prévalence du VIH continue de croître, les taux d'infection à VIH ont décliné, notamment grâce à l'amélioration de l'accès aux soins qui a permis d'augmenter la survie des personnes vivant avec le VIH et le sida.

Malgré ces progrès, des obstacles demeurent et de nouveaux défis sont apparus. L'accès à des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et procréative reste inégal : les femmes, les adolescents et les jeunes, les personnes en situation socioéconomique précaire et ceux qui vivent dans des zones rurales et isolées sont en effet considérablement désavantagés. Les obstacles entravant l'accès à l'information et aux services dans le domaine de la santé procréative et sexuelle, y compris en matière de contraception, entraînent des grossesses non désirées, une mortalité et une morbidité maternelles et infantiles qui pourraient être évitées, ainsi que des infections à VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Conscients de la persistance et de l'ampleur de la violence sexiste, nous nous engageons à y remédier au sein de nos parlements respectifs, notamment en luttant contre les lois, les réglementations, les politiques et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles; de même, nous nous engageons à : réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement, qui ont des conséquences plus graves pour les personnes privées de leurs droits en matière de santé procréative et sexuelle; faire face aux changements démographiques rapides, en particulier le vieillissement du continent asiatique, qui nécessiteront une adaptation socioéconomique globale; aborder la question du nombre important de migrants qui, pour la plupart, ont une protection sociale insuffisante. Par ailleurs, les inégalités de chances et de revenus, souvent liées à des caractéristiques démographiques telles que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et la race, demeurent. Nous sommes conscients que sans un soutien fort et des actions de sensibilisation, certains pays membres au sein de notre région ne pourront pas, dans un avenir proche, réaliser des progrès sensibles dans bon nombre de domaines

du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Ces problèmes ont une incidence concrète sur la vie des populations, et plus largement sur le développement économique et social. Ils doivent être traités avec efficacité dans le programme de développement pour l'après-2015 si nous voulons assurer un développement durable. Pour aller de l'avant, il faut accorder une plus grande attention à la durabilité, l'égalité des sexes et l'intégration en veillant à ce que les préoccupations de tous les groupes soient prises en compte.

Nous reconnaissons qu'en tant que parlementaires, nous avons un rôle important à jouer, en adoptant une législation appropriée, en examinant les lois existantes et en mobilisant un large appui en faveur de lois conformes aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui mène à des résultats durables et équitables pour la santé, la société et l'économie. En outre, nous sommes déterminés à promouvoir une démarche axée sur les droits fondamentaux et une bonne gouvernance afin de faire progresser le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement.

En tant que parlementaires de l'Asie et du Pacifique résolus à éliminer les inégalités et à œuvrer en faveur du bien-être de tous les habitants de notre région, nous demandons instamment aux États Membres de s'associer à la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique et à y donner suite.

Afin de protéger les droits et de favoriser le bien-être de tous, nous exhortons les États Membres et la communauté internationale à réaffirmer leurs engagements en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures relatives à la poursuite de sa mise en œuvre et à prendre en compte le plan directeur pour la suite à donner au Programme d'action, notamment ses principaux enjeux : santé et droits en matière de sexualité et de procréation, égalité des sexes, jeunesse, vieillissement, migrations, urbanisation et développement durable.

Enfin, nous engageons vivement les États Membres à combattre la montée des inégalités.
